Les PUBLICATIONS DU QUÉBEC

91-06985/

Ministère des Communications

Rapport annuel 1990-1991

Québec

Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Direction des communications
du ministère des Communications

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal - 3e trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-14590-2
ISSN 0707-915X
© Gouvernement du Québec, 1991

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi sur le ministère des Communications (L.R.Q., c. M-24, a. 14), j'ai le plaisir et l'honneur de vous transmettre le présent rapport annuel du ministère des Communications.

Ce document rend compte de l'ensemble des activités du Ministère pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 1991. De plus, on pourra y trouver de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Communications,

Lawrence Cannon

Québec, juin 1991

Table des matières

Introduction 7

Partie I
Le ministère des Communications 9

1.1 Les faits saillants 9
1.1.1 Les médias 9
1.1.2 Les technologies 9
1.2 La structure administrative en 1990-1991 10
1.3 Les effectifs 10
1.4 Les ressources financières 10
1.5 Les orientations pour 1991-1992 11

Partie II
Bilan administratif 15

2.1 Coordination et gestion interne 15
2.1.1 Direction, planification et coordination 15
2.1.2 Soutien administratif et technique 16
2.2 Médias et information 17
2.2.1 Moyens de communication 17
2.2.2 Communication-Québec 18
2.2.3 Publications gouvernementales 19
2.2.4 Médias 19
2.3 Informatique et télécommunications 22
2.3.1 Technologies de l'information 22
2.3.2 Politiques de télécommunications 23
2.4 Fonds des services informatiques 23
2.5 Fonds des services de télécommunications 24

Organigramme du ministère des Communications, au 31 mars 1991 26

Partie III
Annexes 27

1. Lois et règlements relevant de l'autorité du ministre des Communications au 31 mars 1991 27
2. Organismes relevant du ministre des Communications 29
3. Liste des titulaires de postes hiérarchiques, au 31 mars 1991 30
4. Bureaux de Communication-Québec, au 31 mars 1991 33
5. Librairies et concessionnaires des Publications du Québec, au 31 mars 1991 35
6. Subventions accordées par le ministère des Communications en 1990-1991 37
7. Publications du ministère des Communications en 1990-1991 (études, recherches, répertoires, guides, publications périodiques) 45

Liste des tableaux

1. Effectifs du ministère des Communications 10
2. Financement des activités du ministère des Communications 11

Introduction

Les renseignements contenus dans le présent document ont été regroupés dans trois grandes sections.

La première partie rassemble les renseignements sur le ministère des Communications dans son ensemble. On y retrouve les faits saillants de l'exercice 1990-1991 ainsi que des données sur la structure administrative, les effectifs, les ressources financières et les orientations pour 1991-1992.

La deuxième partie présente les principales activités menées au cours de l'année par les diverses unités administratives. Ces activités ont été divisées en cinq secteurs : coordination et gestion interne, médias et information, informatique et télécommunications, Fonds des services informatiques et Fonds des services de télécommunications.

La troisième partie regroupe des annexes sur les lois et règlements relevant de l'autorité du ministre des Communications, les titulaires de postes hiérarchiques, les bureaux de Communication-Québec, les librairies et concessionnaires des Publications du Québec, les subventions accordées par le ministère des Communications et les publications du ministère des Communications.

Trois organismes relèvent du ministre des Communications. Il s'agit de la Régie des télécommunications du Québec, de la Commission d'accès à l'information et de la Société de radiotélévision du Québec. Ces organismes présentent des rapports annuels distincts de celui du ministère des Communications.

Partie I
Le ministère des Communications

Le 12 décembre 1969, le lieutenant-gouverneur du Québec sanctionnait la première loi constitutive du ministère des Communications (1969, c. 65). Au moment de son entrée en vigueur, le 18 décembre de la même année, le Québec devenait la première province du Canada à se doter d'un ministère des Communications. Par la suite, des changements considérables ont modifié en profondeur le contexte global des communications et ont rendu nécessaire, vingt ans plus tard, une remise à jour des mandats initiaux du Ministère et une révision de sa loi d'origine. Ses missions actuelles sont définies par la Loi sur le ministère des Communications, sanctionnée le 23 décembre 1988.

Le ministère des Communications a pour mandat :

- de susciter, en matière de communication, des retombées positives sur les plans culturel, social et économique ;
- d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques en matière de communication, ainsi que de coordonner et d'assurer leur mise en œuvre ;
- de faciliter les relations entre l'État et les citoyens en favorisant la diffusion des renseignements sur les services offerts par le gouvernement et les organismes publics ;
- de favoriser l'édition, la diffusion et la commercialisation de l'information d'intérêt public ;
- d'offrir à l'appareil gouvernemental la gamme complète des services reliés au domaine des communications.

Les communications comprennent trois volets :

- les médias, incluant l'audiovisuel, la publicité, les expositions et le placement médias ;
- les technologies de l'information dont l'informatique et les télécommunications ;
- l'information à la population.

Les trois principales clientèles desservies par le ministère des Communications sont :

- le grand public ;
- les entreprises de communication ;
- les ministères et les organismes du gouvernement du Québec.

1.1 Les faits saillants

La révision quinquennale de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels s'inscrit parmi les dossiers prioritaires du ministère des Communications en 1990-1991. D'autres réalisations méritent d'être soulignées : la réforme des mesures fiscales destinées à soutenir la production cinématographique et télévisuelle, la création du Centre de promotion du logiciel québécois, le lancement du projet Entreprise qui permet l'accès direct à la banque de renseignements de Communication-Québec et l'élaboration d'un plan d'action pour assurer la relance du développement de Montréal grâce aux communications.

1.1.1 Les médias

Dans le domaine des médias, quelques faits saillants sont à signaler. L'Entente de concertation et d'harmonisation Canada-Québec sur le développement de la télévision francophone conclue avec le gouvernement fédéral a été reconduite jusqu'en 1994. Le ministère des Communications assume, pour la partie québécoise, la coordination de cette entente.

Le ministère des Communications a fourni un support en communication au ministère de la Sécurité publique à l'occasion de l'incendie survenu à Saint-Amable et lors de la crise autochtone.

Les Publications du Québec ont vu une augmentation de 4% de l'achalandage dans leurs librairies, de 30% du chiffre des ventes et de 27% du nombre de commandes téléphoniques.

1.1.2 Les technologies

Dans le secteur des technologies, quelques réalisations retiennent l'attention. Le ministère des Communications a mis sur pied un observatoire de l'informatisation en collaboration avec le Centre francophone de recherche en informatisation des organisations.

Une politique relative au service d'urgence 9-1-1 a été complétée et les fournisseurs québécois de produits et de services de

télécommunications ont été sensibilisés a l'importance de ce projet comme levier de développement économique.

Le Ministère a dispensé des services en informatique à 22 ministères et à 51 organismes publics et parapublics. Le nombre de pannes dans son centre de traitement a connu une baisse importante passant de 320 en 1987-1988 à 75 en 1990-1991.

Le Ministère a étendu le service Centrex aux villes de Hull, Trois-Rivières et Sherbrooke. Les usagers de ce service dans ces villes auront désormais un accès automatique au service interurbain gouvernemental.

1.2 La structure administrative en 1990-1991

Peu de changements ont été apportés à la structure administrative supérieure du Ministère au cours de l'exercice 1990-1991. La modification la plus importante porte sur la création, le 1er avril 1990, du Fonds des moyens de communication. Le Fonds regroupe toutes les directions de la Direction générale des moyens de communication soit la Direction de l'audiovisuel et des expositions, celle de la traduction et de l'interprétation et finalement celle de la publicité et de l'administration. Dans cette même direction générale, les activités reliées aux expositions relèvent désormais de la Direction de l'audiovisuel et des expositions. La Direction de la publicité et de l'administration en avait précédemment la responsabilité.

Au sein de la Direction générale de l'administration, la Direction des ressources financières a intégré les activités de la Direction de la programmation pour former la Direction de la programmation et des ressources financières.

1.3 Les effectifs

Tableau 1
Effectifs réguliers autorisés du ministère des Communications

	1989-1990	1990-1991
Coordination et gestion interne	123	144
Médias et information	388	282 (1)
Technologies de l'information	66	67
Fonds des services informatiques	206	205
Fonds des services de télécommunications	113	113
Fonds des moyens de communication	6	82 (1)
Fonds Les Publications du Québec	110	121
Total	**1 012**	**1 014**

Sources : *Rapport annuel 1989-1990 du ministère des Communications* et *Étude des crédits 1991-1992 du ministère des Communications, partie I: bilan et orientations*.

1. Le Fonds des moyens de communication, créé le 1er avril 1990, a pris en charge les services précédemment dispensés par le Fonds des services de placement médias. Des effectifs du secteur Médias et information sont désormais rattachés au Fonds des moyens de communication.

1.4 Les ressources financières

La réalisation du mandat du ministère des Communications s'effectue grâce à deux sources de financement : les crédits votés par l'Assemblée nationale et les revenus réalisés par ses fonds spéciaux. Ces fonds sont au nombre de quatre : celui des services informatiques, celui des services de télécommunications, celui des moyens de communication et celui des Publications du Québec. Grâce à ces fonds, les ministères et les organismes clients assument les coûts reliés aux services qu'ils consomment.

Même si les fonds spéciaux génèrent les revenus nécessaires à la réalisation de leurs activités, ils demeurent des entités administratives du

ministère des Communications au même titre que les autres directions générales. Le financement de leurs activités provient majoritairement des services rendus à des ministères et à des organismes gouvernementaux dont les crédits sont votés par l'Assemblée nationale.

Tableau 2
Financement des activités du ministère des Communications

	1989-1990 $	1990-1991 $
Crédits votés		
Coordination et gestion interne	22 051 800	23 319 700
Médias et information	24 322 700	21 073 000
Informatique et télécommunications	5 803 200	5 278 700
Total partiel	52 177 700	49 671 400
Revenus des fonds		
Services informatiques	26 270 700	26 791 000
Services de télécommunications	101 340 300	104 150 000
Moyens de communication [1]	8 473 900	16 255 000
Publications du Québec	7 666 100	12 090 000
Total partiel	143 751 000	159 286 000
Total	**195 928 700**	**208 957 400**

Sources : *Rapport annuel 1989-1990 du ministère des Communications* et *Étude des crédits 1991-1992 du ministère des Communications, partie I : bilan et orientations*.

1. Le Fonds des moyens de communication, créé le 1er avril 1990, a pris en charge les services précédemment dispensés par le Fonds des services de placement médias.

1.5 Les orientations pour 1991-1992

Le Ministère s'est donné sept orientations stratégiques pour l'exercice 1991-1992. Plusieurs grands projets viennent se greffer à ces orientations.

- Doter le Québec d'une politique québécoise des communications.
- Faire en sorte que les décisions fédérales en matière de concurrence dans les télécommunications produisent le maximum de retombées économiques pour le Québec.
- Implanter, d'ici 1995, un service d'urgence 9-1-1 sur l'ensemble du territoire québécois.
- Proposer au gouvernement et mettre en oeuvre une politique de commercialisation des banques de données publiques ; cette politique devra concilier les impératifs de la protection des renseignements personnels avec ceux de l'accès à l'information et ceux de la diffusion gratuite ou commerciale des renseignements.
- Réaliser des projets moteurs dans le secteur des technologies en établissant deux réseaux intégrés, l'un en radio mobile, l'autre en communications informatiques et bureautiques.
- Mettre à jour le cadre de gestion des technologies de l'information du gouvernement du Québec et bonifier le concept de « marchés publics » ; le tout pour développer un meilleur arrimage entre le gouvernement et ses partenaires économiques.
- Améliorer la qualité des services rendus aux différentes clientèles du ministère des Communications.

La politique québécoise des communications

L'élaboration d'une politique québécoise des communications s'inscrit en tête des priorités du ministère des Communications. Le secteur des communications occupe une place

prépondérante dans le développement économique, social et culturel de la société québécoise.

Au moment de l'élaboration d'une politique québécoise des communications, le ministère des Communications entend tenir compte de trois questions essentielles :

- le coût et la pertinence des chevauchements des compétences des gouvernements du Québec et du Canada ;
- le développement de l'industrie québécoise des communications ;
- la protection et l'essor de la culture québécoise.

Cette politique présentera une vision du développement des communications au Québec, les grands axes de ce développement et la façon dont le gouvernement du Québec entend utiliser les nouveaux leviers de décision qu'il réclame.

Les télécommunications

L'éventualité d'une plus grande concurrence dans le domaine des télécommunications, principalement dans le service téléphonique interurbain, fait l'objet d'une priorité d'action du Ministère. Les services de télécommunications représentent un secteur stratégique pour l'économie du Québec. C'est pourquoi le ministère des Communications entend suivre attentivement les discussions entourant la question de la concurrence.

Le ministère des Communications souscrit à quatre objectifs dans l'analyse de ce dossier :

- doter le Québec d'infrastructures et de services de télécommunications les plus efficaces possibles ;
- favoriser le développement des entreprises de télécommunications sur le territoire québécois ;
- préserver l'universalité et l'accessibilité du service téléphonique ;
- maximiser les retombées économiques au Québec.

Le service d'urgence 9-1-1

Le service téléphonique d'urgence 9-1-1 permet aux abonnés d'accéder, à l'aide d'un numéro unique, aux services de police, de pompiers et d'urgence médicale. Au Québec, seulement 36 % de la population a accès à ce service.

Le ministère des Communications a préparé un projet avec plusieurs partenaires. Différentes formules de financement et diverses avenues technologiques en vue du développement du service au Québec ont été analysées. Le Ministère prévoit implanter le service d'urgence 9-1-1, région par région, d'ici 1995.

Les banques de données publiques

La révision quinquennale de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, a fait ressortir l'importance d'approfondir la question de la commercialisation des banques de données gouvernementales et la protection de la vie privée.

Un groupe de travail a étudié la question de la commercialisation des banques de données et a recommandé :

- que les renseignements personnels, quels qu'ils soient, détenus par des organismes publics ou leurs mandataires, ne puissent être utilisés à d'autres fins ou dans un autre contexte que ceux pour lesquels ils ont été recueillis. En d'autres termes, aucun renseignement personnel n'est commercialisable ;
- qu'un organisme désirant commercialiser une banque de données s'assure que les moyens technologiques utilisés comme support protègent la finalité première pour laquelle les renseignements ont été recueillis ;
- que la valeur économique des banques de données des organismes publics ainsi que le respect du droit d'auteur de ces organismes sur ces banques soient pris en compte lorsqu'il y a commercialisation ;
- que la politique proposée s'applique aux 3 700 organismes publics visés par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Ces propositions nécessiteront certaines modifications législatives qui seront déposées à l'Assemblée nationale au cours de l'exercice 1991-1992.

Les projets moteurs

Le ministère des Communications se propose de réaliser, au cours des prochaines années, deux projets majeurs au chapitre du développement technologique. Le premier projet consiste à mettre sur pied un réseau intégré de communications informatiques et bureautiques. Les ministères et les organismes du gouvernement du Québec disposent de 20 réseaux de

communications informatiques. Le ministère des Communications entend les remplacer par un réseau intégré de communications informatiques et bureautiques. Ce projet générera d'importantes retombées économiques pour le secteur privé qui est associé à chacune des étapes de sa réalisation. Un tel réseau permettra au gouvernement de réaliser des économies significatives en ce qui a trait aux coûts d'exploitation de ce réseau. Il favorisera également l'ajout de nouvelles fonctions que rendent possibles les développements technologiques.

Le deuxième projet vise à mettre sur pied une infrastructure de radiocommunications. Cette infrastructure permettra d'harmoniser plusieurs réseaux publics de communications utilisés par les employés du gouvernement du Québec. La mise en place de ce réseau entraînera des investissements majeurs au cours des prochaines années. Une fois implanté, ce réseau permettra d'améliorer la sécurité publique par une meilleure couverture du territoire québécois ainsi que par une fiabilité et une souplesse accrues des communications.

Les technologies de l'information

La prochaine année devrait voir le fruit du travail d'un comité interministériel, mis sur pied par le ministère des Communications, et qui étudie la question de l'harmonisation des politiques gouvernementales dans le domaine des technologies de l'information. Le comité a pour mandat d'établir une meilleure adéquation entre les investissements demandés aux partenaires économiques du gouvernement du Québec et le marché qui leur est ensuite offert.

La qualité des services

Le ministère des Communications entend, au cours de la prochaine année financière, amorcer une démarche d'amélioration de la qualité des services et des produits qu'il dispense à ses clientèles.

Partie II
Bilan administratif

2.1 Coordination et gestion interne

Ce secteur regroupe les activités de direction, de planification et de coordination au sein du ministère des Communications. On y retrouve les activités réalisées par le Bureau du sous-ministre ou celles relevant directement de l'autorité du Sous-ministre: coordination des communications à Montréal, coordination des affaires internationales, coordination des affaires autochtones et services reliés à la Loi sur l'accès. Ce secteur comprend aussi les activités à caractère horizontal, soit celles reliées à la gestion des ressources humaines, matérielles et financières, à la conception d'outils de planification, aux communications et au développement des systèmes d'information.

2.1.1 Direction, planification et coordination

Coordination des communications à Montréal

Le Bureau de Montréal coordonne les activités du Ministère reliées au développement économique de Montréal. À cette responsabilité s'ajoutent le dossier des affaires fédérales-provinciales et celui des communautés culturelles. Le Bureau a de plus pris charge de l'élaboration d'une politique québécoise des communications.

Le Ministère entend contribuer au développement économique de Montréal. Il s'est donné, en 1990-1991, un plan d'action sur les communications en vue d'aider à la relance du développement économique de Montréal. La stratégie proposée s'appuie sur quelques grands axes à savoir la capitalisation, l'information stratégique, l'innovation et la promotion de l'industrie. Des rencontres ont permis de faire connaître cette stratégie et de mettre en oeuvre certains projets identifiés comme prioritaires. La ville de Montréal, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et l'Office de planification et de développement du Québec collaborent à cette démarche. Une centaine d'intervenants et d'entreprises du milieu montréalais ont également pris connaissance du plan d'action.

Le Ministère joue de plus un rôle de partenaire dans le développement de projets mobilisateurs, notamment dans le domaine des technologies de l'information et dans celui des médias. Parmi les projets et dossiers qui ont reçu une attention particulière du Ministère, on peut signaler le Centre de promotion du logiciel québécois, l'échange de documents informatisés, la normalisation des systèmes informatiques ainsi que le développement d'infrastructures de production audiovisuelle et la formation professionnelle.

En ce qui a trait aux affaires fédérales-provinciales, l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des entreprises de communication a été renouvelée pour 1990-1991, à la suite d'une injection de 3 800 000 $ des ministères des Communications du Québec et du Canada. En 1990-1991, dans le cadre de cette entente, une vingtaine de nouveaux projets ont reçu une aide financière, alors qu'une vingtaine d'autres, déjà subventionnés, se sont poursuivis[1]. L'Entente de concertation et d'harmonisation Canada-Québec sur le développement de la radio et de la télévision francophones, conclue en mars 1990, a été reconduite jusqu'en 1994.

En 1990-1991, les efforts du ministère des Communications dans le domaine des communautés culturelles ont porté principalement sur l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan d'action. Ce plan a pour objectif de favoriser l'intégration socio-économique des immigrants et des Québécois des communautés culturelles.

Affaires internationales

Le ministère des Communications a collaboré à l'organisation de la troisième Conférence des ministres responsables de la chaîne de télévision francophone TV5 qui s'est tenue à Montréal en mai 1990. Le Ministère a de plus pris part à l'organisation de la sixième rencontre du Groupe de travail tripartite France-Canada-Québec sur la communication.

Le ministère des Communications a participé aux comités du ministère des Affaires internationales portant sur le suivi des grands dossiers économiques internationaux tels les négociations commerciales multilatérales, l'Accord de libre-échange Canada–États-Unis, l'Europe de 1992.

1. La liste des projets est présentée en annexe à la page 42.

Affaires autochtones

Dans le domaine des affaires autochtones, le ministère des Communications s'est doté d'une politique visant la consolidation des radios locales, la définition d'un plan d'informatisation des organismes, l'appui à des initiatives de sensibilisation des Québécois aux réalités de ces groupes et un meilleur accès pour ceux-ci à l'information gouvernementale par le biais de Communication-Québec.

Au cours de l'exercice, 300 000 $ ont été octroyés dans le cadre du Programme d'aide au développement des communications en milieu autochtone [1]. Le ministère des Communications intervient dans ce milieu depuis dix ans. Au cours de cette décennie, 3 000 000 $ ont été versés pour favoriser le développement de stations de radio locales, de centres de production-radio, de journaux et pour l'expansion des communications bidirectionnelles. Communication-Québec a, de plus, embauché un Montagnais pour répondre aux besoins en information gouvernementale des clientèles montagnaises de la Côte-Nord.

Loi sur l'accès

La révision quinquennale de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, amorcée en 1987, a été complétée au cours de l'exercice 1990-1991. Cette révision a notamment permis de mieux encadrer les modalités d'accès aux documents et d'étendre la portée de la loi à plusieurs autres organismes publics.

Le Ministère a mis sur pied un groupe de travail interministériel dont le mandat porte sur la révision de la Loi sur l'accès eu égard à l'informatisation de l'administration publique. Ce groupe de travail a proposé plusieurs modifications à la Loi sur l'accès au moment de sa révision et il continue ses travaux en vue d'adapter la loi aux développements technologiques.

2.1.2 Soutien administratif et technique

Administration

En 1990-1991, le ministère des Communications a procédé à la révision de l'organisation administrative de la Direction générale de l'administration en intégrant la programmation et l'analyse des programmes au mandat de la Direction des ressources financières. Le Ministère compte parmi ses réalisations la conception d'outils de coordination et de planification en matière de programmation et de gestion financière. Il a de plus mis en opération un système automatisé de suivi budgétaire, il a implanté un système comptable unique pour les quatre fonds spéciaux qu'administre le Ministère, et a mis à jour les règles et les procédures administratives afférentes à ces fonds. Il a également développé des mécanismes pour coordonner la gestion des programmes d'aide financière du Ministère.

Le Ministère a complété un plan stratégique de systématisation et d'informatisation de ses activités. Ce plan présente l'ensemble des projets à réaliser au cours des trois prochaines années. Il a de plus consolidé les réseaux locaux de communications informatiques existants et l'infrastructure d'interconnexion de ces réseaux. Il a également sensibilisé l'ensemble de ses employés à l'importance de respecter les droits d'auteur en matière de logiciel.

Au cours de l'année 1990-1991, le Ministère a procédé à la vérification systématique de son réseau téléphonique. À la suite de cette vérification, il a instauré plusieurs mesures visant à rationaliser ses installations téléphoniques et à réduire les coûts d'exploitation. Par ailleurs, il s'est doté d'un système d'information sur les contrats de services qu'il octroie. De plus, il a élaboré et diffusé un cadre ministériel de gestion des contrats de services. Ce cadre permettra notamment de veiller à l'application des recommandations du Groupe de travail sur le processus d'octroi des contrats du gouvernement.

Ressources humaines

Le Ministère a consolidé son système de suivi des effectifs, système qui fournit l'information pertinente à la gestion des ressources humaines. Le Ministère a développé et implanté une nouvelle approche de gestion du rendement de ses employés. Un programme de reconnaissance de l'excellence a aussi été créé. Plusieurs employés du Ministère ont vu l'excellence de leurs travaux reconnue par des primes. Finalement, les employés ont pu participer à des sessions sur la gestion du stress et la prévention du «burn out» que le Ministère a organisées à leur intention.

1. La liste des projets est présentée en annexe à la page 44.

Communications

Le ministère des Communications a consacré, au cours des dernières années, beaucoup d'efforts à l'amélioration des communications internes et ce faisant à la bonification de la qualité de vie au travail de ses employés. À l'automne 1990, le Forum des directeurs et directrices des communications a reconnu cette contribution en accordant au Ministère le Prix d'excellence en communication gouvernementale (catégorie communications internes). La réalisation des périodiques *L'Intercomm* et *L'Express* qui sont principalement destinés aux employés du Ministère, a contribué à l'obtention de cette reconnaissance.

Le ministère des Communications a participé au Salon international de l'informatique de Montréal, au Salon *Le monde des affaires* et au Colloque international sur les industries de la langue. Le Ministère publie aussi un périodique, *Le Bulletin des communications*, qui rejoint les principaux décideurs du monde québécois des communications. En 1990-1991, près de 110 000 personnes ont visité Anima G (31e étage de l'édifice Marie-Guyart). Le Ministère a de plus réalisé la brochure *Le ministère des Communications du Québec: un ministère porteur d'avenir*.

2.2 Médias et information

Assurer la communication entre l'État et les citoyens afin de permettre à ceux-ci l'accès simple et rapide à une information de qualité sur les programmes gouvernementaux, tel est un des volets du mandat du ministère des Communications. Des services dans les domaines de l'information, de la publicité et des publications sont également fournis aux ministères et aux organismes gouvernementaux. Le Ministère contribue aussi au développement du secteur des médias au Québec.

2.2.1 Moyens de communication

C'est par le Fonds des moyens de communication, créé le 1er avril 1990, que le Ministère offre à l'appareil gouvernemental l'expertise-conseil et des services techniques et administratifs dans les domaines de la publicité, des expositions, des médias, de l'audiovisuel, de la photographie, de la traduction multilingue et de l'interprétation. Le Ministère assure aussi un support efficace aux activités de communication gouvernementale, ce qui permet de développer une meilleure relation État-citoyen.

Audiovisuel et expositions

Le Ministère a pour mandat d'offrir, aux autres ministères et organismes, l'expertise-conseil et des services dans les domaines de l'audiovisuel et des expositions. Il doit aussi voir à la diffusion de l'information gouvernementale sur support audiovisuel, faire connaître les productions gouvernementales et collaborer à leur commercialisation. Il dispense des conseils aux exposants gouvernementaux et coordonne la présence gouvernementale dans des expositions majeures.

Au cours de l'année, le Ministère a réalisé 335 assignations photographiques. Il a traité plus de 25 000 photos dont 6 000 en couleur. Mandaté par le Conseil du trésor comme «portraitiste» officiel du gouvernement du Québec, le Ministère a réalisé, au cours de cette période, plus de 200 photos de hauts fonctionnaires. Il a produit, pour 16 ministères et organismes, un total de 27 documents vidéographiques et de 12 documents sonores ou radiophoniques. Il a répondu à plus de 400 demandes de service de logistique ou en audiovisuel lors d'événements gouvernementaux de toutes sortes. En 1990-1991, le Ministère a coordonné la présence gouvernementale à trois expositions, soit le Salon de l'Épargne-Placements de Québec, le Salon de l'Épargne-Placements de Montréal et l'Exposition provinciale de Québec. Finalement, il a organisé, à Thetford-Mines, le salon Info-Services Plus pour lequel il a agi à titre de promoteur.

En ce qui a trait à la diffusion audiovisuelle, le Ministère a concentré ses efforts du côté des télévisions communautaires afin qu'elles diffusent plus souvent des documents d'information gouvernementale. La promotion et l'élargissement de la clientèle ont contribué à mieux faire connaître les documents gouvernementaux: les 9 000 documents audiovisuels empruntés en font foi.

Traduction et interprétation

Le Ministère a pour mandat de fournir, aux ministères et aux organismes gouvernementaux, des services de traduction et d'interprétation. Avec ses treize traducteurs et une cinquantaine de pigistes, il a offert des services de traduction dans 46 langues

Au cours de l'année, le nombre de mots traduits s'élève à 5 086 595, comparativement à 4 883 135 pour l'exercice précédent. L'augmentation du volume s'explique, dans une large mesure, par les services fournis à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec.

La production, en anglais et en français, a été de 3 729 679 mots. Les trois principaux clients ont été la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, le ministère des Finances et celui de la Justice. Dans les langues étrangères, la production a été de 1 356 916 mots. L'espagnol (25,0%), l'arabe (12,5%) et le polonais (12,1%) comptent pour 49,6% de la demande. Les principaux clients sont le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, la Régie des rentes du Québec, la Régie de l'assurance-maladie du Québec et le ministère de l'Éducation.

Publicité et administration

La mission première du Ministère dans le domaine de la publicité consiste à analyser les programmes annuels de publicité des ministères et des organismes assujettis à la directive en matière de publicité et à préparer, pour l'approbation du Conseil du trésor, le programme annuel de publicité du gouvernement du Québec. Il offre de plus aux ministères et aux organismes gouvernementaux un éventail de services professionnels dont le placement publicitaire.

En 1990-1991, l'enveloppe globale du programme de publicité du gouvernement du Québec a atteint 20 700 000$. Le budget de 1989-1990 était de 19 000 000$. Cette hausse est attribuable à la publicité obligatoire dont une partie importante est liée à la diffusion d'avis publics du ministère de la Justice. Au cours de l'exercice 1990-1991, le volume de placements publicitaires ayant transité par le Ministère se chiffre à 13 400 000$. De cette somme, 1 400 000$ ont été retournés aux ministères et aux organismes-clients à titre de ristournes. Ce dernier montant correspond à une augmentation de 20% par rapport à l'année précédente.

Le Ministère a analysé 65 devis publicitaires, coordonné cinq sélections d'agences de publicité et diffusé douze bulletins d'information sur les médias à l'intention des ministères et des organismes gouvernementaux. Le Ministère a procédé à la sélection d'une nouvelle agence de coordination. L'agence retenue a obtenu un contrat de trois ans. Le contrat qui se terminera le 1er octobre 1993 couvrira des placements publicitaires évalués à 50 000 000$ au cours de la période.

2.2.2 Communication-Québec

Le Ministère a pour responsabilité de faciliter l'accès de la population à l'information gouvernementale. Pour ce faire, il dispose d'un service de renseignement général sur les lois, les services et les programmes gouvernementaux. Ces renseignements sont dispensés par téléphone ou à l'accueil dans les 25 points de services du réseau de Communication-Québec. Depuis 1986, en vertu d'une entente avec le gouvernement fédéral, le Ministère offre également des renseignements sur l'administration fédérale. À ce chapitre, Communication-Québec a assumé le service de renseignement spécial mis sur pied à l'occasion du lancement du Plan vert.

En 1990-1991, plus de 1 200 000 demandes de renseignements ont été reçues et traitées. La qualité des renseignements a fait l'objet d'une nouvelle politique d'évaluation. Au fil des ans, une banque informatisée importante et de qualité a été développée; actuellement, cinq ministères ou organismes québécois y ont un accès direct. Un projet-pilote de collaboration avec des organismes du milieu économique est également en cours. Afin de favoriser une accessibilité plus grande du public à l'information gouvernementale, Communication-Québec expérimente de nouvelles technologies. Il s'agit de l'essai d'un logiciel de repérage des renseignements en langage naturel, de l'utilisation d'un service de réponse vocale automatisé, de l'évaluation d'un jeu-questionnaire sur l'information gouvernementale par l'entremise du système Vidéoway, et de l'accès à la totalité de la banque par le service télématique Alex.

Un groupe de travail interministériel a élaboré un projet de politique de communication en situation d'urgence. Ce projet confirme le rôle de coordination des communications gouvernementales confié à Communication-Québec. Le Ministère a apporté un support en communication lors de l'incendie de Saint-Amable et lors de la crise autochtone.

En ce qui a trait aux clientèles particulières, Communication-Québec a poursuivi ses efforts auprès des autochtones et des personnes handicapées. Les personnes déficientes auditives peuvent obtenir un service d'interprétation gestuelle et labiale. Le bureau de Montréal fournit aux membres des huit principales communautés culturelles un service dans la langue de leur pays d'origine. Le Ministère a de plus collaboré à diverses activités ou campagnes d'information de ministères et d'organismes. Notons celles sur la Loi sur l'égalité économique des époux, les obligations d'épargne, les Prix du Québec, les Prix des communications du Québec, la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel

du Québec et, les dispositifs de retenue pour enfants dans les automobiles. Enfin, près d'une dizaine de titres des Publications du Québec ont fait l'objet de promotion par les directions régionales.

2.2.3 Publications gouvernementales

Le ministère des Communications assure l'édition, la publication et la commercialisation de documents gouvernementaux, soit des titres réalisés par ou pour les ministères et les organismes du gouvernement du Québec ou les textes de l'Éditeur officiel du Québec. Il gère aussi une bibliothèque mise au service des fonctionnaires et des chercheurs.

Bibliothèque administrative

La Bibliothèque administrative met à la disposition des fonctionnaires et des chercheurs les publications dont les titres se regroupent autour des sujets suivants: administration et gestion, communications et informatique, économie politique et commerce extérieur, éducation, relations de travail, relations internationales et référence générale.

La Bibliothèque administrative coordonne le réseau des bibliothèques gouvernementales appelées à enrichir le catalogue collectif. Elle gère également le programme de dépôt, publie la *Liste bimestrielle des publications du gouvernement du Québec* et produit les données de la banque de données PUBLIQ. Enfin, elle administre le Centre d'échange des publications. En 1990-1991, la Bibliothèque a fourni des services à près de 75 000 personnes en répondant à leurs demandes d'information, de références et de prêts de documents.

Édition

Dans le domaine de l'édition, le Ministère a réalisé 834 parutions réparties comme suit:

- 131 numéros de la *Gazette officielle*, partie I et partie II;
- 288 titres de tirés-à-part de lois et règlements;
- 1 recueil annuel des lois;
- 2 mises à jour des *Lois refondues du Québec*;
- 110 mises à jour de codifications administratives et de publications jurisprudentielles;
- 77 rapports annuels;
- 214 publications ministérielles;
- 11 conventions collectives.

En regard des clientèles particulières, cinq publications ont été produites.

- *Répertoire des organismes des communautés culturelles*;
- Participation à la production de la revue *Rencontre* du Secrétariat aux affaires autochtones;
- *Carte des communautés culturelles*;
- *Femmes et questions démographiques*;
- *Quand les femmes parlent de leur santé*.

La recherche de nouveaux titres et de nouvelles clientèles, amorcée au cours des années précédentes, a permis la commercialisation de titres jadis distribués gratuitement à grands tirages. À la suite des études entreprises en 1989-1990 en vue de produire certains titres sur d'autres supports que le papier, le Ministère a édité sur disquettes *Le Répertoire des municipalités* et a de plus créé une banque informatisée des lois sanctionnées.

2.2.4 Médias

Le ministère des Communications a pour mandat de favoriser le développement de l'industrie québécoise des médias et d'améliorer l'accès de la population aux services de communication offerts par ces médias. Ses champs d'intervention sont la radio, la télévision incluant la production audiovisuelle indépendante, la presse écrite, la publicité, la télédistribution et le développement international de tous ces secteurs par le biais notamment de l'exportation des produits télévisuels québécois.

Un des dossiers d'importance auquel le Ministère s'est attardé, au cours des dernières années, a amené la réforme des mesures fiscales destinées à soutenir la production cinématographique et télévisuelle indépendante.

Par ailleurs, le ministère des Communications a soutenu les activités de plusieurs organismes ou centres de recherche du domaine des médias pour la réalisation d'études ou la tenue d'événements. À titre d'exemple, on peut mentionner le Centre de recherche-action sur les relations raciales, Convergence, l'Association nationale des téléspectateurs, l'Institut québécois de recherche sur la culture, le Conseil des usagers des médias de la Sagamie, l'Office des communications sociales, le Colloque *Médias et crise*, l'Association de la recherche en communication du Québec.

Dans le but de maintenir et même d'accroître la qualité et la quantité des services offerts

par les médias aux populations éloignées des grands centres du Québec, le Ministère a poursuivi diverses actions. C'est ainsi qu'il a effectué des démarches auprès des instances fédérales à la suite des décisions de la Société Radio-Canada concernant la fermeture de stations de l'Est du Québec.

Radio

Au cours de la dernière année, le Ministère a posé certains gestes en faveur du développement de l'industrie de la radio, tels la consolidation financière de l'industrie, le soutien à la programmation et à l'approvisionnement en musique vocale francophone.

Dans un mémoire déposé au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), le Ministère a proposé une révision de la politique MF sous l'angle de la promotion de la culture francophone et des particularités du développement de l'industrie de la radio au Québec. Dans ses propositions, le Ministère a souhaité que la nouvelle politique en la matière appuie le développement des stations MF francophones tout en offrant aux auditeurs une programmation diversifiée et de qualité. Par ailleurs, le ministère des Communications a appuyé l'industrie de la radio en lui permettant notamment d'évaluer ses besoins en matière de commercialisation et en supportant le développement de l'utilisation d'une nouvelle technologie, la radio numérique.

Télévision et production audiovisuelle indépendante

En 1990-1991, les actions menées ont visé à améliorer la programmation offerte et à consolider l'industrie de la télévision, tout comme la production audiovisuelle indépendante qui en fait partie intégrante. Le Ministère a aussi analysé la structure industrielle de la télévision publique et privée à Montréal.

Par ailleurs, le Ministère a maintenu son appui à la formation et au perfectionnement en audiovisuel grâce notamment à ses recherches et à ses contacts avec les gens du milieu et avec les intervenants gouvernementaux. Il a également produit une étude préliminaire portant sur l'implantation d'un centre de production audiovisuelle dans la ville de Québec.

Le Ministère a participé au financement d'un centre de post-production tri-standard en vue de contribuer au développement de l'expertise québécoise et à l'établissement, à Montréal, d'infrastructures de calibre international. Il a également appuyé une expérience de projection en salle d'un film transmis par satellite et qui faisait appel à la technologie de la télévision à haute définition. Le Ministère a aussi contribué à la tenue d'événements à caractère international, comme les expositions Images du futur et Production 90.

Presse écrite

Le Ministère a recueilli de l'information en vue d'établir une banque informatisée de données sur la presse écrite (types de publication, tirage, etc.). Il a appuyé le secteur de la presse écrite par son soutien à certains événements organisés par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, l'Association des hebdomadaires régionaux et l'Association des journalistes de la presse spécialisée.

Le ministère des Communications s'est de plus engagé à verser, pendant trois ans, à l'Association des médias écrits communautaires du Québec, une somme annuelle de 65 000 $ et ce, à compter de l'exercice 1990-1991. Cette subvention vise à soutenir l'Association dans la réalisation de projets de développement à l'intention de ses membres.

Publicité

Plusieurs actions visant à stimuler le développement de l'industrie québécoise de la publicité ont été réalisées au cours de la dernière année. Par son appui à l'industrie, le Ministère veut ainsi augmenter les investissements publicitaires au Québec, favoriser le rayonnement des agences québécoises à l'extérieur du Québec, mieux connaître les enjeux de cette industrie, mettre en valeur la publicité francophone originale et encourager la relève publicitaire. Ces cinq objectifs s'inscrivent dans une perspective plus globale d'amélioration des revenus des agences de publicité et des médias québécois et, partant, de soutien à leur propre développement.

Le Ministère a ainsi apporté son appui à l'Association des agences de publicité du Québec pour son projet d'échanges professionnels avec des pays francophones. Il a de nouveau participé à la tenue du Mondial de la publicité francophone. Il a appuyé le Publicité-Club de Montréal pour le concours de la relève publicitaire et les travaux de son Service d'information et de statistiques sur la publicité, notamment pour la mise à jour d'un document portant sur l'industrie de la publicité au Québec, édité pour la première fois en 1990.

Par ailleurs, un rapport sur les mouvements de propriété au sein des agences de publicité au Québec, au Canada et à l'échelle mondiale a été réalisé. Il traite des grands réseaux internationaux de publicité et il aborde la question des fusions et des acquisitions dans le contexte de la mondialisation des marchés.

Télédistribution

La télédistribution joue maintenant un rôle essentiel dans l'acheminement de la programmation télévisuelle francophone ; c'est la raison pour laquelle le Ministère s'est appliqué, au cours de la dernière année, à réaliser des analyses poussées de ce secteur.

Il a de plus collaboré avec le ministère des Affaires municipales pour amorcer une révision de la Loi sur la fiscalité municipale, particulièrement en ce qui concerne la taxation des services de télédistribution. Par ailleurs, le ministre des Communications du Québec a adressé un mémoire à son homologue fédéral, au ministre des Consommateurs et des Sociétés et au ministre responsable de la Commission du droit d'auteur du Canada pour amener la Commission à réviser sa décision concernant les redevances que les télédistributeurs doivent payer pour la retransmission des signaux éloignés. Le ministère des Communications a également présenté au CRTC une analyse des mesures du taux de rendement dans l'industrie de la télédistribution.

Dans le but de rendre la télévision francophone disponible au plus grand nombre possible de foyers québécois, le Ministère a financé des études de faisabilité pour l'implantation de réseaux de télédistribution dans les régions encore mal desservies. En ce qui concerne le développement technologique du secteur de la télédistribution, un projet-pilote a permis d'évaluer les possibilités d'un réseau intégré à large bande sur fibre optique, réseau utilisant la technologie numérique.

Enfin, le Ministère a déposé un mémoire au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes à la suite de la parution d'un avis sur le canal communautaire.

Développement international

Pour maintenir l'intérêt des téléspectateurs du Québec à l'endroit des productions québécoises francophones, il faut se tourner vers les marchés extérieurs qui représentent un apport essentiel au financement de ces productions. Qu'il s'agisse de la vente de productions audiovisuelles, de coproductions ou de partenariat financier entre les producteurs ou autres entreprises du secteur audiovisuel, tous ces moyens visent à obtenir des fonds supplémentaires pour le maintien de la haute qualité des productions québécoises.

Ainsi, le ministère des Communications a collaboré à la tenue de rencontres internationales sur l'audiovisuel. Il a également été associé, par sa présence ou par la préparation de documents, à des événements d'envergure internationale. Il a aussi soutenu la participation des gens de l'industrie à ces activités. Mentionnons, entre autres événements :

- la Conférence des ministres responsables de TV5 ;
- le Groupe de travail tripartite France-Canada-Québec sur l'espace télévisuel francophone ;
- le MIP-TV et le MIPCOM, marchés internationaux de productions audiovisuelles ;
- la XI[e] Université d'été de la communication.

Programmes d'aide au développement des communications

Le Ministère a analysé et financé plusieurs projets, soumis par des entreprises ou des organismes, dans le cadre des différents programmes d'aide au développement des communications.

En ce qui a trait au Programme d'aide à la radio communautaire, le ministère des Communications a versé des subventions totalisant plus de 1 000 000 $ pour le soutien et la consolidation d'organismes de radio communautaire[1]. De plus, le Ministère a apporté son soutien à la tenue d'événements tels des congrès, des colloques, ou des activités de promotion ou de recherche sur l'industrie des médias. Des subventions totalisant près de 100 000 $ ont permis l'embauche de bénéficiaires de l'aide sociale dans 50 organismes ou médias communautaires dans le cadre du Programme EXpérience de TRAvail (EXTRA) du ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle[2].

En 1990-1991, dans le cadre de l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des entreprises de communication, le Ministère

1. La liste des projets est présentée en annexe à la page 37.

2. La liste des projets est présentée en annexe à la page 41.

a versé des subventions totalisant près de 2 300 000 $ aux promoteurs de projets dans le domaine des médias, à des entreprises montréalaises pour la modernisation de leurs infrastructures de production audiovisuelle et à des associations représentant l'industrie.

2.3 Informatique et télécommunications

En vertu de sa loi constituante, le ministère des Communications a pour mission d'encourager l'implantation au Québec des technologies de l'information en vue de susciter des retombées positives sur les plans culturel, social et économique. Le Ministère doit également coordonner, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor, les activités des ministères et organismes gouvernementaux dans le domaine des technologies.

2.3.1 Technologies de l'information

Le Ministère a poursuivi, en 1990-1991, sa double mission de rationalisation des investissements en technologies de l'information au gouvernement du Québec et de développement des entreprises de communication. Un ensemble de règles ont, entre autres, été édictées afin de normaliser les équipements et les logiciels; elles découlent des orientations stratégiques en technologies de l'information proposées par le ministère des Communications. Une politique de gestion du parc des espaces magnétiques a aussi été élaborée. Un groupe de travail sur la rénovation du cadre de gestion gouvernemental de l'information et des technologies a été créé. Il regroupe des représentants du Secrétariat du Conseil du trésor et du ministère des Communications.

En collaboration avec plusieurs ministères et organismes, le Ministère a développé les outils logiciels et les guides nécessaires à l'application de sa politique de francisation. Dans le secteur de la télématique, le Ministère a procédé à l'évaluation du projet-pilote gouvernemental d'utilisation du réseau Alex de Bell Canada. Il a de plus développé une expertise portant sur les nouvelles technologies de diffusion électronique de l'information.

Le Ministère a encouragé le développement de nouveaux créneaux porteurs de productivité pour le gouvernement. Dans le domaine de l'informatique linguistique, par exemple, il a assuré la direction et la coordination du projet DELTA. Mené en collaboration avec le milieu universitaire et l'entreprise privée, ce projet regroupe treize ministères et organismes. L'objectif de cette démarche consiste à réaliser une plateforme intégrée d'outils visant l'accroissement de la productivité dans la gestion des textes et des connaissances.

D'autres travaux ont porté sur l'implantation de systèmes-experts dans les administrations et le développement de normes pour les interfaces personnes-machines. Le Ministère a travaillé activement à l'élaboration de normes internationales en technologies de l'information, normes qui respectent les caractéristiques de la langue française. C'est ainsi qu'il a participé aux travaux de l'Organisation internationale de normalisation et de SHARE Europe qui regroupe des utilisateurs de produits IBM.

La concertation accrue entre les entreprises, les universités et le gouvernement a constitué, en 1990-1991, une façon concrète de développer le secteur. Le Ministère a contribué activement à la mise sur pied, à Montréal, du Centre de promotion du logiciel québécois et il continue de lui apporter son support. Il a en outre continué à participer aux nombreux comités et travaux du Forum télématique canadien.

Un observatoire de l'informatisation (L'Infomètre) a été mis sur pied en collaboration avec le Centre francophone de recherche en informatisation des organisations (CEFRIO) et d'autres partenaires publics et privés. Le Ministère a aussi collaboré avec le Fonds de développement technologique à l'évaluation de plusieurs projets mobilisateurs reliés aux technologies de l'information.

La Vitrine technologique du ministère des Communications a poursuivi ses activités en les diversifiant et en organisant des présentations s'adressant à des clientèles plus spécifiques: celles intéressées par la géomatique, le traitement de l'image, la gestion documentaire et la gestion textuelle.

Le Ministère a organisé des expositions et tenu des colloques et des congrès s'adressant à sa clientèle. Ainsi, il a réalisé une exposition de logiciels dans le cadre du congrès national de l'Institut d'administration publique du Canada. Il a collaboré à l'organisation du Colloque international sur les industries de la langue et à l'organisation du premier Symposium sur les systèmes-experts. Il a participé activement à divers colloques et expositions comme le Salon international de l'informatique de Montréal, le Salon *Le monde des Affaires*, la Journée de l'informatique du Québec.

En matière de relations internationales, le Ministère a travaillé activement à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un programme d'échanges et de coopération avec la France dans le domaine des technologies de l'information. En 1990-1991, Français et Québécois ont participé à des projets conjoints dans les secteurs suivants : l'informatique hospitalière, la télématique, la carte à mémoire, les systèmes-experts, la sécurité informatique, l'informatique juridique, les industries de la langue et l'informatique linguistique.

2.3.2 Politiques de télécommunications

Au cours de l'exercice 1990-1991, le Ministère a concentré ses efforts sur cinq grands dossiers, dans le domaine des télécommunications : le partage des responsabilités entre gouvernements, l'encadrement réglementaire, le développement économique, le service téléphonique d'urgence 9-1-1 et le cadre économique international.

Le gouvernement du Québec tente depuis plusieurs années d'obtenir un nouveau partage des responsabilités en télécommunications. L'objectif est de doter le Québec de pouvoirs qui lui permettront d'orienter le développement des télécommunications sur son territoire. Au cours de l'exercice 1990-1991, les autorités du ministère des Communications ont eu de nombreux échanges avec les représentants fédéraux.

En matière de réglementation, le Ministère s'est intéressé à plusieurs dossiers traités par la Régie des télécommunications. On peut mentionner les plans de développement des entreprises de téléphone, l'évolution des services de télécommunications en rapport avec la protection de la vie privée et enfin la requête de Vidéotron Télécom qui veut être reconnue comme transporteur public déréglementé.

Afin de mieux faire connaître le secteur des télécommunications, le ministère des Communications, en collaboration avec le ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, a réalisé un répertoire qui fait état des produits et de l'expertise des entreprises de fabrication et aussi des activités de recherche des universités et des centres de recherche du Québec. Le Ministère a aussi collaboré à l'organisation d'un symposium international sur les télécommunications spatiales.

Dans le but d'échanger sur les technologies de pointe, d'explorer les marchés potentiels et d'en évaluer les impacts sur la réglementation, le Ministère a organisé des symposiums regroupant plusieurs intervenants du secteur des télécommunications. Il a également réalisé des études visant à mieux connaître l'état de développement des différents réseaux de télécommunications sur le territoire du Québec.

Avec des partenaires, le Ministère a travaillé à compléter les travaux nécessaires à l'élaboration d'une politique relative au service téléphonique d'urgence 9-1-1. Considéré comme un levier de développement économique, ce projet de service téléphonique d'urgence a été présenté à différents fournisseurs québécois.

Le Ministère a fourni, au cours de la dernière année, des informations et des analyses au ministère des Affaires internationales en marge des négociations du GATT. Ces travaux ont porté sur l'intérêt des marchés étrangers pour les entreprises québécoises et sur l'impact d'une plus grande perméabilité du marché canadien aux produits et aux services de fournisseurs étrangers, principalement pour les services de télécommunications.

2.4. Fonds des services informatiques

Le Ministère met à la disposition des ministères et des organismes du gouvernement du Québec des services de traitement de l'information ainsi que des services de développement de systèmes. Il exerce donc un rôle se serveur gouvernemental.

L'augmentation de la consommation des services de traitement a été de l'ordre de 5% au cours de la dernière année financière. Cette croissance s'avère inférieure à celle des années antérieures et s'explique principalement par la rationalisation des dépenses effectuées par les clientèles. Ce ralentissement a eu un effet direct à la baisse sur les besoins d'équipements et de puissance; il a donc entraîné une réduction des coûts d'opération. Le Ministère a ainsi pu annoncer, pour 1991-1992, une réduction de 6,8% de ses tarifs.

Traitement de l'information

En matière de traitement de l'information, le Ministère a continué à améliorer la qualité de ses services quant à leur disponibilité et quant à leur fiabilité. Il a surtout consacré des efforts à améliorer les outils de gestion du centre de traitement par l'implantation d'un système d'indicateurs. Les délais dans la résolution des problèmes et dans la réponse aux demandes des clients ont connu une nette amélioration.

Sur le plan de la technologie, le Ministère a complété la transition aux cartouches magnétiques. L'automatisation des opérations des ordinateurs progresse normalement, ce qui devrait permettre de réduire l'intervention humaine et d'améliorer la gestion de l'exploitation des systèmes des clients. L'évolution des technologies émergentes a permis de réaliser un projet-pilote de système-expert permettant l'intégration de cette architecture à l'ensemble du traitement.

Quant à la sécurité informatique, le nombre d'utilisateurs des services de relève des systèmes informatiques a augmenté sensiblement. Le nombre d'essais de relève des sytèmes informatiques a augmenté lui aussi. Le Ministère a de plus procédé à la révision complète des besoins de relève concernant les systèmes gouvernementaux essentiels.

Systématisation et développement de systèmes

En 1990-1991, le Ministère a fourni des conseils à plus de quinze ministères et organismes. Au cours de cette même période, il a livré des services en développement de systèmes pour plus de 3 500 000 $, ce qui a nécessité environ 10 500 jours-personne. Plus de 25 % des efforts ont été consacrés au soutien à l'informatisation, à la réalisation d'études préliminaires, à la réalisation d'architectures de données et à la réalisation d'architectures de traitement.

Le Ministère a aussi consacré des efforts importants à maîtriser de nouvelles technologies. Il est maintenant en mesure d'offrir des services dans le domaine des systèmes-experts, de la géomatique et de l'échange de données informatisées. Il a également développé des fonctions permettant le traitement, par les systèmes informatiques, des données nominatives en français. Les interventions du Ministère ont porté davantage sur le soutien à l'informatisation des petites et moyennes organisations, le développement d'applications horizontales, l'accroissement de la productivité et l'utilisation de technologies émergentes. Le Ministère exerce également un rôle-conseil dans la réalisation des architectures de traitement réparties sur les trois plates-formes, c'est-à-dire mini, micro et maxi-ordinateurs.

2.5 Fonds des services de télécommunications

Le Ministère dispense des services de télécommunications aux différents ministères et organismes gouvernementaux, ainsi qu'à certains organismes privés. En plus de planifier et de coordonner le développement intégré des infrastructures et des réseaux de télécommunications, le Ministère conseille le gouvernement et lui fournit l'expertise nécessaire en vue d'assurer un développement technologique cohérent dans le secteur des télécommunications gouvernementales. Le Ministère voit aussi à favoriser l'essor de l'industrie québécoise des communications.

Le Ministère fournit, à plus d'une centaine de ministères et organismes gouvernementaux, des services de communications téléphoniques, informatiques et écrites, de radiocommunications et d'expertise-conseil. Il agit, au nom du gouvernement, comme interlocuteur auprès des fournisseurs de biens et de services de télécommunications.

Les activités en matière de télécommunications sont financées par les revenus provenant de la vente, aux ministères et aux organismes, des produits et des services de télécommunications. Pour l'année 1990-1991, les revenus du Fonds des services de télécommunications ont atteint 104 100 000 $, soit une hausse de 2 800 000 $ par rapport à l'année précédente. L'excédent accumulé depuis la création du Fonds, soit 4 400 000 $, servira au développement du réseau intersites de radiocommunications.

Le Ministère a complété les travaux de conception et d'ingénierie du projet de réseau intégré de communications informatique et bureautique. Ce projet, d'environ 20 000 000 $, a été soumis à l'approbation du Conseil du trésor. Le Ministère a aussi entrepris la conception et l'ingénierie du projet de réseau intersites de radiocommunications, projet évalué à 35 000 000 $ environ. Une étude visant à définir une norme pour le câblage intégré des édifices a aussi été amorcée en collaboration avec le ministère des Approvisionnements et Services et la Société immobilière du Québec.

Les hausses de tarifs des entreprises de télécommunications ont amené le Ministère à étudier les moyens pour optimiser l'utilisation du réseau gouvernemental interurbain privé. Pour ce faire, il a loué, sur une base mensuelle, un lien à haut débit entre Québec et Montréal afin d'y acheminer toutes les communications voix et données entre ces deux villes. L'économie réalisée se chiffre à 1 500 000 $ par année. Les améliorations apportées dans la fourniture de services ainsi que dans la gestion des réseaux et des services communs, jointes aux modifications tarifaires, devraient permettre de réduire, d'environ 9 %, les tarifs en 1991-1992.

Le Ministère participe à un projet-pilote en vue d'identifier des applications pour une nouvelle technologie, soit le réseau numérique à intégration de services (RNIS). Ce projet est réalisé avec la collaboration de partenaires privés (Bell Canada, Northern Telecom) et gouvernementaux (ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Commission de la santé et de la sécurité du travail et ministère de l'Énergie et des Ressources). En parallèle, le Ministère discute avec différents intervenants afin de procéder à l'essai de la technologie MSAT et de la téléphonie personnelle.

Pour mieux répondre aux besoins de la clientèle en région, le Ministère a étendu le service Centrex aux villes de Hull, Trois-Rivières et Sherbrooke. Les usagers de ce service ont un accès automatique au service interurbain gouvernemental. Le Ministère a participé activement à la coordination des services de télécommunications requis par les intervenants lors des situations d'urgence. À ce chapitre, il préside un groupe de travail sur les télécommunications. Ce groupe est rattaché au comité provincial des mesures d'urgence.

Organigramme du ministère des Communications, au 31 mars 1991

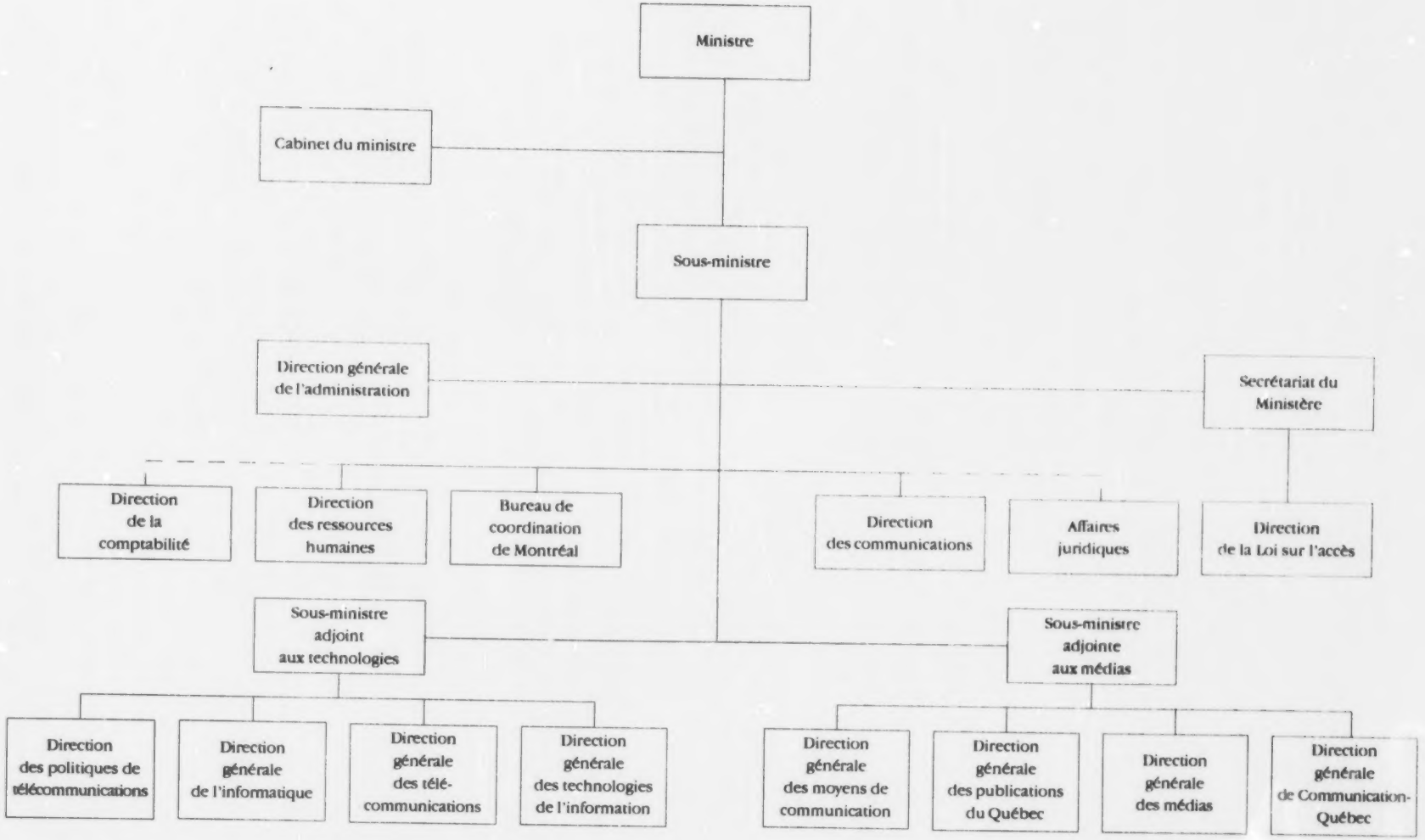

Partie III
Annexes

Annexe 1

Lois et règlements relevant de l'autorité du ministre des Communications, au 31 mars 1991

Lois

- Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., A-2.1), modifiée par 1990, chapitre 57.
- Loi sur le ministère des Communications (L.R.Q., c. M-24), modifiée par 1990, chapitre 49.
- Loi sur la programmation éducative (L.R.Q., c. P-30.1).
- Loi sur la Régie des télécommunications (L.R.Q., c. R-8), modifiée par 1990, chapitre 51.
- Loi sur la Société de radio-télévision du Québec (L.R.Q., c. S-11.1).
- Loi sur l'emblème aviaire (L.R.Q., c. E-4.1).

Règlements

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

- Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements nominatifs (R.R.Q., c. A-2.1, r. 1.1).
- Règles de preuve et de procédure de la Commission d'accès à l'information (R.R.Q., c. A-2.1, r. 2).

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur le ministère des Communications

- Règlement sur l'administration des revenus et des recettes de l'Éditeur officiel du Québec (R.R.Q., c. M-24, r. 0.1).
- Règlement sur le Bureau central de l'informatique (R.R.Q., c. M-24, r. 1).
- Décret sur l'emblème officiel du gouvernement du Québec (R.R.Q., c. M-24, r. 2).
- Règlement sur les entreprises de télévision payante (R.R.Q., c. M-24, r. 2.1).
- Règlements sur la *Gazette officielle du Québec* (R.R.Q., c. M-24, r. 2.2).
  - Modification : décret 2856-82, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 60, 29 décembre 1982, p. 4846.
  - Modification : décret 1774-87, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 53, 9 décembre 1987, p. 6691.
- Décret sur l'identification visuelle des véhicules automobiles gouvernementaux (R.R.Q., c. M-24, r. 3).
  - Modification : décret 1985-87, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 3, 20 janvier 1988, p. 373.
- Décret sur l'identification visuelle du gouvernement du Québec (R.R.Q., c. M-24, r. 4).
  - Modification : décret 968-80.
- Règlement sur la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère des Communications (R.R.Q., c. M-24, r. 5.1.).

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur la Régie des télécommunications

- Règlements sur les entreprises de téléphone (R.R.Q., c. R-8, r. 1).
- Règles de procédure devant la Régie des services publics (R.R.Q., c. R-8, n. 2).
- Tarifs des droits payables à la Régie des services publics par certaines entreprises publiques (R.R.Q., c. R-8, n. 4).
  - Modification : décret 68-87, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 5, 4 février 1987, p. 977.

Règlements adoptés en vertu de la Loi sur la Société de radio-télévision du Québec

- Règlement sur l'avancement à la classe I des corps d'emplois professionnels régis par la convention collective entre le syndicat général des employés de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1, r. 1).

- Règlement sur l'avancement à la classe I des corps d'emplois professionnels régis par le Règlement sur le personnel non syndiqué de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1, r. 2).
- Règlement sur la délimitation des régions et la constitution des comités régionaux de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1, r. 3.1).
  - Modification : décret 721-85, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 20, 8 mai 1985, p. 2388.
  - Modification : décret 1079-86, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 33, 6 août 1986, p. 3332.
- Règlement de la Société de radio-télévision du Québec sur les échelles de salaires des cadres (R.R.Q., r. 3.2) C.T. nº 172015, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 45, 25 octobre 1989, p. 5475, C.T. nº 175860, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 5, 30 janvier 1990, p. 965.
- Règlement concernant les échelles de salaires des employés non syndiqués de Radio- Québec (S.11.1, r. 3.3) C.T. nº 172017, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 45, 25 octobre 1989, p. 5476, C.T. nº 176150, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 10, 6 mars 1991, p. 1383.
- Règlement sur l'exercice général des pouvoirs de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1, r. 4).
- Règlement sur les frais encourus dans l'intérêt de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1, r. 5).
- Règlement sur la gestion du personnel de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1., r. 6).
- Règlement sur la gestion financière de la Société de radio-télévision du Québec, décret 72-90, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 6, 7 février 1990, p. 553.
- Règlement sur les heures de travail et sur la rémunération du travail supplémentaire de certains employés de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1, r. 8).
- Règlement sur les heures de travail et sur le travail supplémentaire des cadres supérieurs de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1, r. 9).
- Règlement sur le personnel non syndiqué de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1, r. 10).
  - Modification : C.T. nº 140824, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 53, 24 novembre 1982, p. 4329.
- Règlement sur la rémunération, les avantages sociaux et les autres modifications de travail des directeurs techniques de Radio-Québec (R.R.Q., c. S-11.1, r. 12).
  - Modification : C.T. nº 145166, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 33, 3 août 1983, p. 3636.
  - Modification : C.T. nº 148230, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 8, 15 février 1984, p. 1181.
  - Modification : C.T. nº 150672, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 25, 13 juin 1984, p. 2345.
  - Modification : C.T. nº 153913, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 53, 26 décembre 1984, p. 6269.
  - odification : C.T. nº 160786, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 21, 21 mai 1986, p. 1447.
  - Modification : C.T. nº 164072, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 13, 30 mars 1988, p. 1861.
  - Modification : C.T. nº 172770, *Gazette officielle du Québec*, partie 2, nº 7, 14 février 1990, p. 609.

Annexe 2

Organismes relevant du ministre des Communications[1]

Commission d'accès à l'information

900, place d'Youville
Québec (Québec)
G1R 3P7
Tél. : (418) 643-5544
Président : Paul-André Comeau

La Commission d'accès à l'information, créée le 16 décembre 1982 conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, a une vocation à la fois de tribunal administratif, de conseil pour le législateur et de protecteur des droits des citoyens en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée.

Régie des télécommunications du Québec

3175, chemin des Quatre-Bourgeois
Bureau 301
Sainte-Foy (Québec)
G1W 2K7
Tél. : (418) 643-5560
Président : Jean-Marc Demers

La Régie des télécommunications du Québec constitue à la fois un tribunal de régulation économique, un organisme de contrôle, une source d'avis et d'ordonnances et une ressource de consultation. Elle coordonne le développement des télécommunications en milieu québécois et est chargée d'évaluer le caractère éducatif de la programmation de Radio-Québec.

Société de radio-télévision du Québec

800, rue Fullum
Montréal (Québec)
H2K 3L7
Tél. : (514) 521-2424
Présidente-directrice générale : Françoise Bertrand

La Société de radio-télévision du Québec a principalement pour objet d'établir et d'exploiter, sur l'ensemble du territoire québécois, une entreprise de radio-télévision éducative connue sous le nom de Radio-Québec. Elle a aussi pour mandat d'implanter, de posséder et de gérer un service de production de documents audiovisuels et de radio-télévision.

---

1. Ces organismes présentent des rapports annuels distincts de celui du ministère des Communications.

Annexe 3

Liste des titulaires de postes hiérarchiques, au 31 mars 1991

Ministre
Lawrence Cannon
(418) 643-7843

Directeur du cabinet
Luc Harrison
(418) 643-7843

Sous-ministre
Jacques Pigeon
(418) 643-8492

Secrétaire du Ministère
Édith Bédard
(418) 643-8492

Directeur de la Loi sur l'accès
Gabriel Lalonde
(418) 643-8861

Directrice du Bureau de coordination de Montréal
Estelle Bouchard
(514) 873-7237

Directeur général de l'administration
Raynald Brulotte
(418) 643-8760

Directeur de la programmation et des ressources financières
Yvan Bouchard
(418) 644-2120

Directeur des ressources matérielles
Émile Loranger
(418) 644-8519

Directrice des systèmes d'information et de l'innovation
Hélène Tremblay
(418) 643-9509

Directeur des ressources humaines
Jean-Claude Kirouac
(418) 643-7930

Directeur des communications
Démosthène Blasi
(418) 643-1529

Directeur de la comptabilité
Pierre Rompré
(418) 643-1957
(Relève du ministère des Finances)

Responsable des Affaires juridiques
Michel Lapointe
(418) 643-8704
(Relève du ministère de la Justice)

Sous-ministre adjoint aux technologies
Bernard Beauchemin (par intérim)
(418) 643-8492

Directeur des politiques de télécommunications
André Duplessis
(418) 643-8096

Chef du Service du développement économique des télécommunications
Aldor Bordeleau
(418) 644-2174

Directeur général de l'informatique
Jean Pellerin (par intérim)
(418) 644-6108

Directeur de la coordination
Jacques A. Bilodeau
(418) 644-1862

Directeur du traitement de l'information
Jean Pellerin
(418) 644-4913

Chef du Service logiciels et matériels
Jean-Pierre Fillion
(418) 644-1523

Cheffe du Service production et opération
Danielle Ferland
(418) 644-4915

Directeur du développement des systèmes
Jacques Proulx
(418) 644-1866

Cheffe du Service développement des systèmes I
Lyne Lebel
(418) 644-6173

Chef du Service développement des systèmes II
Simon Gaudreau
(418) 643-7528

Chef du Service gestion des données
Clermont Allard
(418) 644-8542

Chef du Service ingénierie et contrôle des systèmes
Réal Crispo
(418) 644-3832

Directeur général des télécommunications
Éric Martin
(418) 643-7774

- Directeur de la planification
  Vacant
  (418) 644-2694
- Chef du Service du développement
  Gilbert Labonté
  (418) 644-2694
- Directeur de l'ingénierie
  Marcel W. Landry
  (418) 644-6111
- Chef des Services techniques
  Gilbert Coutu
  (418) 644-6112
- Directeur des services et des réseaux
  Richard Sirois
  (418) 643-2196
- Chef du Service des réseaux
  Roland Grenier
  (418) 643-2912
- Directrice des services administratifs
  Ann Chamberland
  (418) 643-7486

Directrice générale des technologies de l'information
Monique Charbonneau
(418) 643-8708

- Directeur des technologies
  Michel Rosciszewski
  (418) 644-9419
- Chef du Service des orientations technologiques
  Pierre Méthot
  (418) 644-1834
- Directeur des logiciels d'application
  Louis Lamothe
  (418) 644-7010
- Directrice de l'informatisation et de la gestion
  Francine Thomas
  (418) 646-2216

Sous-ministre adjointe aux médias
Brigitte Bourque
(418) 643-8492

Directeur général des moyens de communication
François C. Reny
(418) 644-7640

- Directeur de l'audiovisuel et des expositions
  Jules Rochon
  (418) 644-1856
- Directeur de la traduction et de l'interprétation
  Maurice Arguin
  (418) 644-2866
- Directeur de la publicité et de l'administration
  Jean-Pierre Lemonde
  (418) 644-1342

Directeur général des publications du Québec
Jean-Paul Gagné
(418) 644-7789

- Directeur de la Bibliothèque administrative
  Luc Dufour
  (418) 643-1515
- Directeur de l'édition
  Maurice Sabourin
  (418) 644-7785
- Directeur de la commercialisation
  Roger Hakim
  (418) 643-1804
- Directeur des finances et des services
  Fernand Delagrave
  (418) 644-7819

Directeur général des médias
Serge Thibaudeau
(418) 643-1625

- Directrice de la radio-télévision et de la publicité
  Hélène Cantin
  (418) 643-1887
- Directeur du développement international et de la télédistribution
  Jean-Guy Prince
  (418) 643-1618
- Directeur de l'économie des médias
  Guy Rivest
  (418) 644-0566

Directrice générale de Communication-Québec
Marcelle Girard
(418) 643-1430

Directeur des services centraux
Pierre Régnier (par intérim)
(418) 643-1430

Directrice régionale du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine
Danielle Daigneault
(418) 722-3950

Directeur régional du Saguenay – Lac-Saint-Jean
Jacques-Gilbert Tremblay
(418) 547-3696

Directrice régionale de Québec et de Chaudière-Appalaches
Micheline Baril
(418) 643-7366

Directeur régional de la Mauricie – Bois-Francs
François Beaudoin (par intérim)
(819) 371-6115

Directeur régional de l'Estrie
Rock Boisclair
(819) 820-3081

Directrice régionale de Montréal
Nicole Laverdure
(514) 499-2403

Directeur régional de l'Outaouais
Yves Roy
(819) 772-3456

Directeur régional de l'Abitibi-Témiscamingue
Louis Dallaire (par intérim)
(819) 797-1617

Directeur régional de la Côte-Nord
Jean-Pierre Dallaire
(418) 968-2878

Directeur régional de Laval-Lanaudière et Laurentides
Lucien Fillion
(514) 669-3733

Directeur régional de la Montérégie
Guy Saint-Martin
(514) 873-8852

Annexe 4

Bureaux de Communication-Québec, au 31 mars 1991[1]

01 — Bas-Saint-Laurent

Rimouski
164, rue Saint-Germain Est
Rimouski (Québec)
G5L 1A8
Tél. : (418) 722-3939

02 — Saguenay–Lac-Saint-Jean

Jonquière
3950, boulevard Harvey Est[2]
Jonquière (Québec)
G7X 8L6
Tél. : (418) 547-6601

Saint-Félicien
1174, boulevard du Sacré-Cœur
Case postale 7
Saint-Félicien (Québec)
G8K 2P8
Tél. : (418) 679-0433

03 — Québec

Québec
870, boulevard Charest Est
Québec (Québec)
G1K 8S5
Tél. : (418) 643-1344

04 — Mauricie–Bois-Francs

Trois-Rivières
225, rue des Forges, bureau 108
Trois-Rivières (Québec)
G9A 2G7
Tél. : (819) 371-6121

Drummondville
315, rue Hériot
Drummondville (Québec)
J2B 1A6
Tél. : (819) 477-7272

05 — Estrie

Sherbrooke
200, Belvédère Nord, r.-de-ch. 02
Sherbrooke (Québec)
J1H 4A9
Tél. : (819) 820-3000

06 — Montréal

Montréal
2, complexe Desjardins, case postale 691
Tour de l'est, 22e étage, bureau 2217
Montréal (Québec)
H5B 1B8
Tél. : (514) 873-2111

Accueil et renseignements
3, complexe Desjardins
Tour du nord
Montréal (Québec)
H5B 1H1
Tél. : (514) 873-2111

07 — Outaouais

Hull
170, rue de l'Hôtel-de-Ville, r.-de-ch.
Hull (Québec)
J8X 4C2
Tél. : (819) 772-3232

08 — Abitibi-Témiscamingue

Rouyn-Noranda
108, rue Principale
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 4P2
Tél. : (819) 764-3241

Val-d'Or
888, 3e Avenue
Place du Québec
Val-d'Or (Québec)
J9P 5E6
Tél. : (819) 825-3166

---

1. Le premier bureau d'une région est habituellement une direction régionale ou un bureau régional ; les autres sont des bureaux locaux.

2. Il y a également un comptoir d'accueil à l'entrée de l'édifice.

09 — Côte-Nord

Sept-Îles
456, rue Arnaud, r.-de-ch., bureau 01
Sept-Îles (Québec)
G4R 3B1
Tél. : (418) 968-2806

Baie-Comeau
625, boulevard Laflèche, bureau 203
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1C5
Tél. : (418) 589-2244

11 — Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

Gaspé
167, rue de la Reine, case postale 1610
Gaspé (Québec)
G0C 1R0
Tél. : (418) 368-2550

Îles-de-la-Madeleine
224 A, route Principale, case postale 340
Cap-aux-Meules (Québec)
G0B 1B0
Tél. : (418) 986-3222

12 — Chaudière-Appalaches

Saint-Georges
130, 120e Rue Est
Saint-Georges (Québec)
G5Y 2Z9
Tél. : (418) 227-1122

Thetford-Mines
122, rue Notre-Dame Nord
Thetford-Mines (Québec)
G6G 2J8
Tél. : (418) 338-0181

13 — Laval-Lanaudière

Laval
1796, boulevard des Laurentides
Laval (Québec)
H7M 2P6
Tél. : (514) 873-5555

Joliette
420, rue De Lanaudière
Joliette (Québec)
J6E 7X1
Tél. : (514) 759-6440

14 — Laurentides

Saint-Jérôme
222, rue Saint-Georges
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 4Z9
Tél. : (514) 438-1282

15 — Montérégie

Longueuil
300, rue de Longueuil
Longueuil (Québec)
J4H 1H4
Tél. : (514) 873-8989

Granby
77, rue Principale
Granby (Québec)
J2G 9B3
Tél. : (514) 375-5664

Saint-Jean-sur-Richelieu
24, rue Richelieu
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3B 6X9
Tél. : (514) 346-6879

Salaberry-de-Valleyfield
83, rue Champlain
Salaberry-de-Valleyfield (Québec)
J6T 1W4
Tél. : (514) 371-9111

Saint-Hyacinthe
600, rue Sainte-Anne
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 5G5
Tél. : (514) 778-1123

Annexe 5

Librairies et concessionnaires[1] des Publications du Québec, au 31 mars 1991

Librairies Les Publications du Québec

Hull
Les Publications du Québec
Librairie de place du Centre
200, promenade du Portage
Hull (Québec)
J8X 4B7
Tél. : (819) 772-3020

Montréal
Les Publications du Québec
Librairie du complexe Desjardins
Niveau de la promenade, Tour du nord
Montréal (Québec)
H3B 1B8
Tél. : (514) 873-6101

Québec
Les Publications du Québec
Librairie
Édifice Marie-Guyart
Aile Saint-Amable, r.-de-ch.
1056, rue Conroy
Québec (Québec)
G1R 5E6
Tél. : (418) 643-3895

Sainte-Foy
Les Publications du Québec
Librairie de place Laurier
2740, boulevard Laurier
La promenade, 3e étage
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4L7
Tél. : (418) 651-4202

Concessionnaires

Baie-Comeau
Librairie L'Entreligne
Plaza des Rives
859, rue Bossé
Baie-Comeau (Québec)
G5C 3P8
Tél. : (418) 589-6600

Chicoutimi
Librairie du Royaume inc.
Place du Royaume
1401, boulevard Talbot
Chicoutimi (Québec)
G7H 5N6
Tél. : (418) 545-3571

Librairie Régionale
461, rue Racine Est
Chicoutimi (Québec)
G7H 1T6
Tél. : (418) 549-7135

Dolbeau
La Librairie Centrale
1245, rue Wallberg
Dolbeau (Québec)
G0W 3A0
Tél. : (418) 276-3455

Drummondville
Librairie du Centre-du-Québec
212, rue Hériot
Drummondville (Québec)
J2C 1J8
Tél. : (819) 478-1395

Gaspé
Librairie Alpha inc.
103, rue de la Reine
Gaspé (Québec)
G0C 1R0
Tél. : (418) 368-5514

Joliette
Librairie René Martin
598, rue Saint-Viateur
Joliette (Québec)
J6E 3B7
Tél. : (514) 759-2822

Jonquière
La Procure de Jonquière ltée
3460, boulevard Saint-François
Jonquière (Québec)
G7X 8L3
Tél. : (418) 542-9571

Laval
Librairie Papeterie Le Bouquin inc.
395, boulevard Cartier
Laval (Québec)
H7N 2K8
Tél. : (514) 688-6036

1. On entend par concessionnaires, des librairies privées qui sont des dépositaires officiels des Publications du Québec.

New-Richmond
Librairie générale Liber
Carrefour Baie-des-Chaleurs
120, rue Perron Ouest, case postale 669
New-Richmond (Québec)
G0C 2B0
Tél. : (418) 392-4828

Rimouski
Librairie L'Alphabet
120, rue Saint-Germain Ouest
Rimouski (Québec)
G5L 4B6
Tél. : (418) 723-8521

Rivière-du-Loup
Librairie du Portage
298, boulevard Thériault
Rivière-du-Loup (Québec)
G5R 3X8
Tél. : (418) 862-3561

Rouyn-Noranda
Au boulon d'ancrage
Promenade du cuivre
100, rue du Terminus Ouest
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 6H7
Tél. : (819) 764-9574

Saint-Georges
Librairie de la Chaudière inc.
Place Centre-Ville
11400, 1re Avenue
Saint-Georges (Québec)
G5Y 5S4
Tél. : (418) 227-1303

Saint-Hyacinthe
Librairie Daigneault
548, rue Mondor
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 5A9
Tél. : (514) 773-8586

Saint-Lambert
Librairie Le Fureteur inc.
615, avenue Victoria
Saint-Lambert (Québec)
J4P 3R4
Tél. : (514) 465-5597

Shawinigan
Clément Morin & Fils inc.
1, plaza de la Mauricie
Shawinigan (Québec)
G9N 7C1
Tél. : (819) 539-8326

Sherbrooke
Biblairie G.G.C. ltée
65, rue Belvédère Sud
Sherbrooke (Québec)
J1H 4B3
Tél. : (819) 566-0344

Biblairie G.G.C. ltée
Pavillon Albert-Leblanc
2500, boulevard de l'Université
Sherbrooke (Québec)
J1K 2R1
Tél. : (819) 566-0344

Toronto
Maison de la presse internationale
124-126, Yorkville Ave.
Toronto (Ontario)
MR5 1C2
Tél. : (416) 928-0418

Trois-Rivières
Clément Morin et Fils inc.
Centre les Rivières
4125, boulevard des Forges
Trois-Rivières (Québec)
G8Y 1W1
Tél. : (819) 379-4153

Annexe 6

Subventions accordées par le ministère des Communications en 1990-1991[1]

Programme d'aide à la radio communautaire

Nom du média	Montant $
Association des radios communautaires du Québec, Montréal	7 200
Association des radios communautaires du Québec, Montréal	86 000
Association des radios communautaires du Québec, Montréal	39 000
Association des radios communautaires du Québec, Montréal	9 300
Campus Laval FM, Sainte-Foy	45 000
Campus Laval FM, Sainte-Foy	7 500
Diffusion communautaire de la Baie-des-Chaleurs, Carleton	20 000
Radio communautaire Harrington Harbour	10 000
Radio Anticosti, Port-Meunier	25 000
Radio Basse-Ville, Québec	45 000
Radio Bellechasse	15 000
Radio Blanc-Sablon	35 000
Radio Centre-Ville Saint-Louis, Montréal	45 000
Radio Centre-Ville Saint-Louis, Montréal	15 000
Radio communautaire de Châteauguay	40 000
Radio CKNA, Natashquan	30 000
Radio communautaire des comtés, Rimouski–Mont-Joli	50 000
Radio communautaire des comtés, Rimouski–Mont-Joli	25 000
Radio communautaire de l'Estrie, Sherbrooke	40 000
Radio communautaire Fermont	40 000
Radio communautaire Haute-Gatineau, Maniwaki	30 000
Diffusion communautaire des Îles, Cap-aux-Meules	10 000
Radio communautaire francophone de Montréal	43 000
Radio communautaire Rive-Sud, Longueuil	52 000
Radio communautaire Rivière-Saint-Augustin	30 000
Radio communautaire Saguenay, Jonquière	41 000
Radio communautaire de Senneterre	42 000
Radio Gaspésie, Gaspé	10 000
Radio MF Charlevoix, Saint-Hilarion	40 000
Radio MF Charlevoix, Saint-Hilarion	15 000
Radio Nord-Joli, Saint-Gabriel-de-Brandon	40 000
Radio du Pontiac, Fort-Coulonge	40 000
Radio TV communautaire, Havre-Saint-Pierre	30 000
Total	**1 052 000**

1. Les montants indiqués correspondent aux crédits engagés le 31 mars 1991; dans certains cas, une partie de la somme doit être versée en 1991-1992.

Programme d'aide pour le développement des industries de services en communication

Nom de l'organisme	Nom du projet	Montant $
CADAPSO 2001	Version française d'un vidéo destiné aux élèves du secondaire les incitant à aller vers des carrières en informatique	15 000
Regroupement des télévisions communautaires et locales du Québec	Réalisation de projets d'autofinancement des télévisions communautaires	65 000
Forum télématique canadien	Réalisation de trois études concernant l'industrie de la télématique dans les secteurs d'activités suivants : normalisation, sécurité et évaluation	30 000
Société des traducteurs du Québec	Colloque international sur les industries de la langue tenu en novembre 1991 à Montréal	15 000
Novasys	Réalisation d'un bilan des systèmes-experts au Québec	20 800
Centre de linguistique de l'entreprise	Participation du ministère des Communications au Comité d'action pour le français en informatique	10 000
North Star Ship Chandler	Projet d'une étude des possibilités de commercialisation pour le marché de l'U.R.S.S. dans le secteur des technologies de l'information	15 000
Marché international du Film de Montréal	Installation d'un service télématique lors du Marché international du Film de Montréal	6 000
Les Télécommunications de l'Est	Développement des télécommunications mobiles dans la région de la Gaspésie	50 000
Infographie Canada	Soutien à l'organisation de la cinquième édition du film par ordinateur de Montréal (14 novembre au 4 décembre 1990)	15 000
Prima Télématic	Constituer un club de recherche et de développement des hyperbornes	17 500
Publicité-Club de Montréal	Soutien au développement des activités de recherche du Service d'information et de statistiques du Publicité-Club de Montréal pour les projets suivants : sondages auprès des éditeurs de publications au service des annonceurs ; l'origine des messages publicitaires télévisés au Québec ; l'industrie de la publicité au Québec 1990-1991	30 000
Accès Logique 2000	Développement d'une interface répondant à la norme NAPLPS pour le logiciel d'interrogation en langage naturel MOLIÈRE, dans le but de faciliter l'accès à l'information gouvernementale ainsi qu'à l'ensemble des services télématiques offerts par le réseau ALEX de Bell/Médiatel	28 875
Chambre de commerce du Montréal métropolitain	Étude sur l'effet de valorisation des technologies de l'information dans l'industrie spatiale	22 500
Télécopro	Participation au MIP-TV et au MIPCOM de 1990	55 000
Colloque *Médias et crise*	Organisation du Colloque *Médias et crise* à l'Université Laval (4 au 7 octobre 1990)	8 100

Nom de l'organisme	Nom du projet	Montant $
Office des communications sociales	Réalisation d'un projet de recherche des films à la télévision et d'un projet de promotion de chansons d'aujourd'hui	9 500
Radio Activité	Organisation de la septième rencontre de Radio Activité	20 000
Association des agences de publicité du Québec	Programmes de stages en publicité	29 700
Télé-Variétés	Participation au MIP-TV 90	40 000
Télé-Variétés	Participation au MIPCOM 90	10 000
Fédération nationale des associations de consommateurs du Québec (FNAQ)	Projet de recherche traitant de la problématique tarifaire et l'intérêt public à l'heure de la reprise du débat sur la concurrence dans le service téléphonique public interurbain	45 980
Association canadienne de la radio et télévision de langue française (ACRTF)	Organisation d'une démonstration de radio numérique à Montréal	25 000
Mondial de la publicité francophone de Montréal	Quatrième Mondial de la publicité francophone	40 000
Câble Télé-Plus Québec	Études (4) de faisabilité en télédistribution	19 800
Conseil des usagers des médias de la Sagamie (CUMS)	Réalisation des projets reliés au domaine des communications	20 800
Association des médias écrits communautaires du Québec (AMECQ)	Plan triennal de développement	65 000
Cité des arts et des nouvelles technologies	Cinquième édition de *Images du Futur*	10 000
Club des créatifs de Montréal	Tenue d'une conférence et d'un atelier sur la création publicitaire en radio	5 000
Institut canadien d'éducation des adultes	Réalisation d'un document didactique sur le rôle et la place des médias dans la société canadienne	10 000
Fédération professionnelle des journalistes du Québec	Opération Nouveaux Visages	10 000
PACIJOU	Préparation de mémoires en vue des audiences du CRTC sur la violence à la télévision	5 000
Convergence	Tenue de Convergence 3 : Biennale internationale portant sur l'impact des nouvelles technologies audiovisuelles sur la création, les pratiques, les produits et les marchés	30 000
Premier choix/TVEC	Projet de diffusion utilisant la technologie haute définition	22 500
Chambre de commerce du Québec	Diffusion d'une banque d'information à caractère économique développée par le bureau de Communication-Québec à Montréal	35 000
Association nationale des téléspectateurs	Journée des téléspectateurs et téléspectatrices (novembre 1990)	25 700

Nom de l'organisme	Nom du projet	Montant $
Institut québécois de recherche sur la culture	Études portant sur la violence dans les médias en vue de l'organisation d'un colloque sur le sexisme et la violence à la télévision	25 000
Consortium de télévision Québec-Canada	Amélioration de TV5 Europe	20 000
Consortium de télévision Québec-Canada	Implantation de TV5 aux États-Unis	10 000
Coda Musique	Conception de bandes sonores internationales pour certains produits télévisuels québécois	10 000
Centre de Recherche-Action sur les relations raciales (CRARR)	Recherche sur la position des médias relativement aux communautés culturelles	30 000
Municipalité de Sainte-Monique	Étude de faisabilité en télédistribution	5 000
Municipalité de Lac-Paré	Étude de faisabilité en télédistribution	3 360
Municipalité de Messines	Étude de faisabilité en télédistribution	3 982
Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick	Étude de faisabilité en télédistribution	3 358
Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon	Étude de faisabilité en télédistribution	5 000
Municipalité de Saint-Eugène-d'Argentenay	Étude de faisabilité en télédistribution	5 000
Municipalité de Kegaska	Étude de faisabilité en télédistribution	4 000
Municipalité de Beaulac	Étude de faisabilité en télédistribution	4 870
Municipalité de Lingwick	Étude de faisabilité en télédistribution	3 350
Municipalité de la paroisse de Tingwick	Étude de faisabilité en télédistribution	3 893
Municipalité du canton de Ham-Nord	Étude de faisabilité en télédistribution	5 000
Municipalité de Saint-Fortunat	Étude de faisabilité en télédistribution	4 715
Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin	Étude de faisabilité en télédistribution	4 940
Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette	Étude de faisabilité en télédistribution	4 725
Municipalité de Saint-François-de-Sales	Étude de faisabilité en télédistribution	5 000
Municipalité de Val-des-Monts	Étude de faisabilité en télédistribution	4 425
Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget	Étude de faisabilité en télédistribution	5 000
Corporation municipale de Saint-Eugène-de-Ladrière	Étude de faisabilité en télédistribution	5 000
Corporation municipale de Péribonka	Étude de faisabilité en télédistribution	5 000
Information-Logiciel	Publication sur l'intelligence artificielle	12 500
Fédération de l'informatique du Québec	Réalisation de cinq activités dans le domaine des technologies de l'information	40 000
Total		**1 113 873**

L'Programme a été mis en vigueur par le ministère des Travaux communautaires du ministère de la Main-d'œuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle

Nom de l'organisme	Montant $
Association des créateurs radiophoniques indépendants	3 600
Association des créateurs radiophoniques indépendants	1 720
Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec	420
Campus Laval FM	525
Campus Laval FM	1 800
Centre de médias communautaires de Lachine	1 800
Communication Écho Capitale	450
Communication Écho Capitale	450
Diffusion communautaire Baie-des-Chaleurs	115
Diffusion communautaire de la Mitis	960
Diffusion communautaire de la Mitis	562
Éditions Communiqu'Elles	1 200
Éditions du 7e Ciel	840
Éditions du 7e Ciel	3 360
Journal communautaire de Saint-Siméon	20
Journal communautaire de Saint-Siméon	480
Journal communautaire Le Monde	1 800
Journal communautaire Le Monde	1 440
Journal communautaire Le Phare	1 920
Journal Éko d'Albanel	240
Journal Nouvelles d'Icitte	1 440
Journal Nouvelles d'Icitte	3 000
Journal Sainte-Thérèse-de-Lisieux	763
La Bande Magnétique	1 500
La Gazette populaire de Trois-Rivières	3 840
La Gazette populaire de Trois-Rivières	4 800
L'Éveil des citoyens de Weedon	1 200
Média Clip	720
Média Clip	2 880
Naissance-Renaissance	720
Naissance-Renaissance	180
Productions Accroche-Coeur	1 920
Productions Accroche-Coeur	3 000
Radio McGill	720
Radio MF Charlevoix	565
Radio communautaire de Châteauguay	1350
Radio communautaire de l'Estrie	870
Radio communautaire de l'Estrie	1 800
Radio communautaire huronne	1 800
Radio communautaire Manawan Kitotakan	1 080
Radio communautaire montagnaise Les Escoumins	270
Radio communautaire montagnaise Les Escoumins	1 080
Radio communautaire montagnaise Les Escoumins	1 800
Radio communautaire de la Rive-Sud	37
Radio communautaire de la Rive-Sud	2 250
Radio communautaire de Rivière-Saint-Augustin	1 440
Radio communautaire de Rivière-Saint-Augustin	1 800
Radio communautaire du Saguenay	2 160
Radio communautaire du Saguenay	2 190
Radio communautaire du Saguenay	2 700
Radio communautaire de Senneterre	2 250
Radio McGill	180
Radio McGill	1 200
Radio McGill	1 350
Regroupement des organismes communautaires	480
Regroupement de TV communautaires	1 200
Société communautaire de Tewegan	1 200
The First Informer	2 400
The First Informer	600
TVC Beauceville	525
TVC Lac-Bouchette	1 200
TVC Lac-Bouchette	1 200
TVC Le Portage	2 064
TVC Plessiville	400
TVC Saint-Félicien	575
TVC Saint-Pascal	900
Total	**96 931**

Entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement des entreprises de communications

Nom de l'entreprise	Nom du projet	Montant $
Association canadienne de la radio et de la télévision de la langue française	Fête de la chanson française d'ici - Édition 1990	37 500
L'Annuelle des professionnels des industries de l'image et du son	Expo-conférence - Production 1990	40 000
Association des agences de publicité du Québec	Action Toronto	10 000
Bellevue Pathé Québec	Centre de post-production tri-standard PAL-SECAM-NTSC	302 245
Centre francophone de recherche en informatisation des organisations	Infomètre	80 000
Centrale de réservations touristiques du Québec	Étude de faisabilité pour la mise en place d'une centrale de réservations touristiques	37 500
Centre de promotion du logiciel québécois	Démarrage d'un centre multi-services voué à la promotion de l'industrie québécoise du logiciel	200 000
Secrétariat à la politique linguistique	Centre de promotion du logiciel québécois	150 000
Cité des arts et des nouvelles technologies	Tenue de la quatrième compétition internationale d'animation par ordinateur : Images du futur 1990	7 500
Consortel	Développement d'un réseau intégré à large bande avec technologie Omnitel	449 834
Groupe interuniversitaire de recherche en informatique cognitive des organisations	Création d'un bureau de concertation de recherche en informatique cognitive des organisations	100 000
Groupe Hicart	Télécolart	44 100
Groupe Techner	Recherche sur l'harmonisation des technologies de la vidéo	35 000
Magazine Qui Fait Quoi	Étude du marché de l'audiovisuel institutionnel et corporatif québécois	25 000
Martin International	Expo-congrès international sur les technologies de l'information	40 000
Novasys	Étude de faisabilité dans le domaine des interfaces personnes-systèmes	90 000
Productions Pascal Blais	Studio d'animation et d'effets optiques assistés par ordinateur	60 000
Sagie Géographes-conseils	Climatis	20 000
Spectel Communications	Régies mobiles et studio d'enregistrement vidéo	450 000
Télémédia Communications	Étude de faisabilité pour la mise en oeuvre d'un bureau de commercialisation de la radio	18 750

Nom de l'entreprise	Nom du projet	Montant $
Télépoint	Salle de montage vidéo à composantes analogiques	200 000
TV5 Québec-Canada 1989	Programmation de TV5 au Québec et au Canada pour 1989	280 000
TV5 Québec-Canada 1990	Programmation de TV5 au Québec et au Canada pour 1990	280 000
Université de Montréal, Département de communications	Tenue du colloque international sur les télévisions nationales et la mondialisation	15 000
Université de Montréal, Groupe de recherche sur les jeunes et les médias	Étude sur les comportements des jeunes des communautés culturelles montréalaises face aux médias québécois	27 573
Total		**2 780 000**

Programme d'aide aux communications en milieu autochtone

Nom de l'organisme	Montant $
Radio Akulivik	10 500
Radio Amos	2 000
Radio Betsiamites	8 500
Radio communautaire de Lac-Simon	12 000
Radio Grand-Lac-Victoria	2 000
Radio Inukjuak	10 500
Radio Kahnawake	12 000
Radio Kanehsatake	10 500
Radio Kue Attinukan	8 500
Radio Manouane	8 500
Radio Maria	10 500
Radio Mingan	8 500
Radio Mistassini	10 000
Radio montagnaise Les Escoumins	8 500
Radio montagnaise de Natashquan	8 500
Radio montagnaise de Saint-Augustin	8 500
Radio Naskapi	10 500
Radio Nemaska	5 000
Radio Obedjiwan	8 500
Radio Pointe-Bleue	8 500
Radio Povungnituk	10 500
Radio Restigouche	10 500
Radio La Romaine	8 500
Radio Saint-Régis	12 000
Radio Salluit	15 000
Radio Sept-Îles	8 500
Radio Umiujak	10 500
Radio Val-d'Or	15 000
Radio Village-des-Hurons	12 000
Radio Waswanipi	5 000
Radio Weymontachie	8 500
Radio Winneway	12 000
Total	**300 000**

Annexe 7

Publications du ministère des Communications en 1990-1991 (études, recherches, répertoires, guides, publications périodiques)

Coordination et gestion interne

Bureau de coordination de Montréal

- *Le Bureau de coordination de Montréal*

Direction de la Loi sur l'accès

- *Tableau schématique de l'accessibilité des principaux documents du ministère des Communications, 2e édition*

Direction des communications

- *L'Express*
- *L'Intercomm*
- *Le Bulletin des communications*
- *Organigramme à photos du ministère des Communications*
- *Rapport annuel 1989-1990 du ministère des Communications*
- *Étude des crédits 1991-1992 du ministère des Communications (Partie I)*
- *Le dépôt légal et le Programme de dépôt des publications du gouvernement du Québec, 2e édition*
- *Le ministère des Communications : un ministère porteur d'avenir*

Direction générale de l'administration

- *Étude des crédits 1991-1992 du ministère des Communications (Partie II et Partie III)*
- *Le Bottin*

Médias et information

Direction générale des moyens de communication

- *Actualités FMC*
- *Info Expos*
- *L'Immédiat*

Direction générale de Communication-Québec

- *L'outil des communications régionales* (Bas-Saint-Laurent)
- *L'outil des communications régionales* (Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine)
- *L'Accès* (Saguenay–Lac-Saint-Jean)
- *Bulletin régional d'information* (Mauricie–Bois-Francs)
- *La Chronique* (Estrie)
- *News Letters* (Estrie)
- *La Réponse* (Estrie)
- *Le Diffuseur - version française* (Montréal)
- *Le Diffuseur - version anglaise* (Montréal)
- *L'Info-Relayeurs* (Montréal)
- *Le Fil conducteur* (Abitibi-Témiscamingue)
- *Le Sac* (Côte-Nord)
- *Le Sac Express* (Côte-Nord)
- *La Virée* (Laval-Laurentides et Lanaudière)
- *L'Autre information* (Montérégie)
- *Liste d'adresses des principaux ministères et organismes fédéraux éditeurs de publications gratuites*
- *Liste d'adresses des principaux ministères et organismes éditeurs de publications gratuites au gouvernement du Québec*
- *Liste des directeurs et responsables des communications au gouvernement du Québec*
- *Liste des journées, semaines et mois thématiques*
- *Publications périodiques des ministères et organismes du gouvernement du Québec*
- *Responsables des communications du gouvernement du Canada, des ministères et des sociétés d'État de la Capitale nationale du Canada*

Direction générale des publications du Québec

- 156 numéros de la *Gazette officielle*, partie I et partie II ;
- 338 titres de tirés-à-part de lois et règlements ;
- 1 recueil annuel des lois ;
- 2 mises à jour des *Lois refondues du Québec* ;
- 131 mises à jour de codifications administratives et de publications jurisprudentielles ;
- 88 rapports annuels ;
- 264 publications ministérielles.
- Harfang des neiges - affiches (réimpression)
- 4 affiches sur le Québec
- 3 affiches sur le Québec (réimpression)

- *Liste bimestrielle des publications du gouvernement du Québec*

- *Le Dépositaire*
- *Nouveautés de la Bibliothèque administrative*

Direction générale des médias

- *Les médias dans la région de l'Outaouais; portrait et tendances*
- *Québec actuel: les médias*
- *Les mouvements de propriété au sein des agences de publicité au Québec, au Canada et à l'échelle mondiale*
- *Étude de marché concernant l'implantation d'un centre de production audiovisuelle dans la ville de Québec*
- *Tarifs et rendements dans l'industrie de la câblodistribution*
- *TV5, bilan et perspectives*
- *Programme d'aide à la radio communautaire 1990-1993*

Informatique et télécommunications

Direction des politiques de télécommunications

- *Intervenants en télécommunications; fabrication et recherche*
- *Telecommunications Industry; Manufacturing and Research*

Direction générale des technologies de l'information

- *L'échange électronique de données*
- *Évaluation des coûts de francisation des grands systèmes gouvernementaux*
- *Fonctions de soutien au classement selon l'ordre des dictionnaires français*
- *La gestion du risque en développement de systèmes: Guide*
- *Guide d'évaluation pour l'établissement des coûts de francisation des systèmes gouvernementaux*
- *Introduction de la géomatique au gouvernement du Québec: Guide de gestion*
- *Livre blanc sur le traitement de l'image*
- *Le nouveau clavier de micro-ordinateur au gouvernement du Québec*
- *Quand «z» vient-il avant «a»?; algorythme de tri respectant langues et cultures*
- *Les technologies de l'information au gouvernement du Québec 1988-1989: Bilan et perspectives*
- *Information Technologies in the Québec Government 1988-1989: Progress Report and Outlook*
- *Les technologies de l'information au gouvernement du Québec 1988-1989: Données statistiques en informatique*
- *Le Curseur*
- *Parutions récentes*
- *Géo-Info*
- *Mot de passe*

Fonds des services informatiques

- *Contact DGI*
- *Rapport annuel du Fonds des services informatiques*

Fonds des services de télécommunications

- *Télécom*
- *Répertoire téléphonique du gouvernement du Québec –Printemps 1990*
- *Rapport annuel 1989-1990 de la Direction générale des télécommunications*
- *Réso: Rapport sur l'efficacité des services et des opérations fournies par la DGT*
- *Guide du câblage*
- *Étude sur la sécurité des liens locaux du réseau intégré de communications informatiques*